UPCP Métive
Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes & Vendée
UPCP - Métive
05 49 94 90 70
www.metive.org

Compte-rendu du Conseil d'Administration

du 14 janvier 2023 à BEAUSSAIS (79)

rédigé par Marif Coffineau et Jean-François Miniot

Présent·e·s :

Associations : **Arantèle** (Michel Gautier), **ARCUP** (Annick Kadour, Florence Guérin, Violaine Guérin), **Badegoule** (Lysiane Clément), **Chant'Zou** (Françoise Allard), **La Soulère** (Maryvonne Gautier), **Les Gens de Cherves** (Françoise Couillault), **Les Pibolous** (Léonie Pacher, Isabelle Pacher-Barreau, Blanche Barreau), **Parlanjhe Vivant** (Aurélien Rondeau), **Picton Sound** (Margot Roy, Baptiste Loosfelt), **Vivre au Pays** (Hélène Lenfle).

Bureau : Stéphane Boudeau, Marif Coffineau, Jean-François Miniot, Didier Paillaud.

Codirecteur·trices : Romain Chéré, Stéphanie Coulais, Sabine Dutailly.

Excusé·e·s : Kikolé le Collectif, Accord'hier, CC La Marchoise, Notre Patrimoine, Feu Nouvia.

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du CA du 29 octobre 2022.
2. Présentation du programme de saison 2023
3. Présentation du budget prévisionnel.
4. Adhésion au Nombril du Monde (Pougne-Hérisson)
5. Rencontre des associations de Vendée.
6. Colloque de la SEFCO (demande de la Marchoise).
7. Questions diverses.

Début de la réunion : 10h

En préalable à la réunion statutaire, mot d'accueil de Léonie Pacher, présidente des Pibolous. Elle rappelle les projets de l'association : stages de danse sur le répertoire des Pibolous (peu présent dans la pratique actuelle des bals), création chorégraphique, partage du répertoire musical.

1. Validation du compte-rendu du CA du 29 octobre 2022

Le Compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Présentation du programme de saison 2023

Le programme est présenté par Romain Chéré, commentant la plaquette « Sésun culturelle janvier/ juin 2023 », dont le visuel a été réalisé par une artiste de Gâtine, Rachel Létang, qui est sérigraphe.
Les spectacles de ce semestre ont lieu en majorité à Parthenay, pour optimiser la salle du Carré Noir qui a été rééquipée conjointement avec la Ville et limiter certains coûts techniques.

Françoise Couillault regrette que le concert prévu à l'une des dates (3 juin, jour initialement envisagé pour le CA de printemps à Gençay) entre « en collision » avec la représentation à Gençay de Trjhou, coproduction de l'UPCP-Métive. Elle alerte sur la nécessité de mieux se coordonner. Romain Chéré rappelle toutefois qu'il est impossible d'éviter ce problème : à plusieurs des dates habituellement retenues, il y a déjà plusieurs propositions de spectacles à Parthenay, et à fortiori dans notre réseau.

Stéphanie Coulais présente un évènement qui aura lieu à Poitiers les 22 et 23 février 2023 autour de la journée des langues maternelles : signature de la convention avec l'Université de Poitiers le mercredi, spectacle « Le poitevinologue » le mercredi soir, et une table ronde le jeudi après-midi.

Hélène Lenfle questionne sur la gestion des salles (conviviale et carré noir) de la MCP, précédemment effectuée par la Ville. Réponse : c'est désormais l'UPCP-Métive qui aura la gestion du planning des réservations, une nouvelle convention avec la Ville de Parthenay est en cours de rédaction.

3. Présentation du budget prévisionnel.

Pour l'année 2022 :
Elle se termine avec un déficit qui avoisine les 52 000 euros. Cela n'est pas une surprise car, le jeu des reports de subventions (fonds dédiés) a temporairement masqué le déficit accumulé lié à trois départs en retraite en peu de temps.

Pour l'année 2023 :
Le point d'indice de la grille de rémunération des salariés doit augmenter 2 fois cette année (comme en 2022), ce qui aura une incidence en augmentant la masse salariale.
Le budget prévu s'équilibre à 871 190 euros.
Du fait de la nouvelle convention pluriannuelle, actuellement en signature avec l'Etat, la Région, la Comunauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Ville, les subventions des partenaires institutionnels resteront inchangées, mais on peut noter une baisse de celles des sociétés civiles.
La logique sera donc de rechercher des subventions sur projets auprès des fondations ou avec d'autres départements de la Région. Un gros dossier est ainsi évoqué pour la Caisse des Dépôts. Léonie Pacher propose son aide : dans le cadre de son travail, elle est confrontée à ce type de dossier à monter (contenu immersifs et mallettes pédagogiques).

4. Adhésion au Nombril du Monde.

Le Nombril du Monde a demandé que l'UPCP-Métive adhère à l'association en retour de son adhésion à l'UPCP-Métive.
Or si des associations partenaires peuvent utiliser l'adhésion réciproque, la situation entre l'UPCP-Métive et le Nombril du Monde est différente, l'UPCP-Métive étant la tête de réseau d'une union d'association n'est pas sur le même plan que les associations qu'elle fédère. Ce n'est pas seulement une association culturelle comme une autre.
Les structures auxquelles l'UPCP-Métive adhère sont d'un niveau supérieur, et l'adhésion au Nombril du Monde pourrait brouiller les choses par rapport à nos financeurs.
Dans le cadre d'une stratégie politique sur le territoire, Sabine Dutailly souhaite qu'à défaut d'adhérer, on propose au Nombril une autre forme de partenariat (statut à part, à voir selon leurs statuts).
La décision est prise de leur faire une réponse explicative claire en ce sens.

5. Rencontre de la tête de réseau avec les associations de Vendée.

Dans l'objectif d'avoir le maximum d'associations présentes, Michel Gautier propose de préparer cette rencontre avec Lydie Meeus, présidente de la Coordination des associations de Vendée membres de l'UPCP.
Le plus stratégique serait que la rencontre se déroule vers Luçon / Chaillé-les-Marais, et l'idée serait de s'appuyer sur la proposition d'une association pour organiser cette rencontre, ou de saisir l'occasion de cette rencontre pour qu'il y ait un évènement associatif.
Michel et Maryvonne Gautier en parlent avec Lydie Meeus (présidente de la coordination des associations de Vendée membres de l'UPCP) et tiennent Sabine Dutailly au courant des propositions.

6. Colloque de la SEFCO.

Remarque préalable : la demande a été faite par Pierre Chevrier de la Marchoise, mais il n'est pas présent à la réunion.
Le colloque porté à l'origine par la SEFCO tous les deux ans, à l'automne, a été organisé pour les dernières sessions à Gençay par le Centre Culturel La Marchoise.

La demande de La Marchoise est que l'UPCP-Métive prenne le relais, en apportant un support logistique.

Les problèmes soulevés :

- question de survie de la SEFCO
- l'UPCP-Métive ne propose actuellement rien pour que les scientifiques aient un lieu pour communiquer leurs travaux ou déposer des articles.

Questions :
Inscrit-on tous les 2 ans un moment de rencontre scientifique dont l'UPCP-Métive assurerait le soutien logistique pour prendre la suite des colloques portés par la SEFCO ?

Par principe, on pourrait répondre favorablement à l'organisation d'un colloque, à condition que le réseau puisse se l'approprier, que le cahier des charges soit construit par l'UPCP-Métive et ses associations et non par la SEFCO, que les contenus soient pris en charge par un conseil scientifique.

À remettre à l'ordre du jour avec la présence de Pierre Chevrier.

7. Questions diverses :

Vie de la maison :
- Une grande partie de l'équipe salariée rejoindra le mouvement contre la réforme des retraites, jeudi 19 janvier ;
- Le 25 mars, jour de l'AG de l'UPCP-Métive est aussi une grosse journée de manifestation contre les bassines. On ne peut pas ignorer ce mouvement, qui concerne des préoccupations légitimes en accord avec ce que l'UPCP-Métive défend sur l'environnement.
Il faut faire une communication dans ce sens : le Bureau doit rédiger avant l'AG un projet de motion à soumettre à l'AG, reprenant ce que défend l'UPCP-Métive. Afin que les associations puissent en discuter avant l'AG, la motion devra être envoyée préalablement à tous les membres du CA présents à la réunion (éventuellement plusieurs rédactions pourraient être proposées).

Proposition de remboursement des frais de déplacement pour les AG et CA :
Le Bureau propose qu'à partir de 2023, l'UPCP-Métive rembourse ces frais de déplacements (dans la limite d'un véhicule par association et en favorisant le covoiturage). Le but est de favoriser la participation des associations adhérentes à ces réunions. La décision « officielle » sera prise à l'AG mais, lors des deux CA qui la précèdent, une feuille de frais pourrait circuler à remplir par les chauffeurs.
Un débat a lieu sur la question du destinataire du remboursement : le chauffeur en direct ou l'association qu'il représente (à charge pour elle de le reverser au chauffeur concerné). Est également évoquée la question des adhérents individuels.
Le principe de remboursement des frais de déplacements effectifs lors des CA et AG est adopté. Il est décidé de faire circuler la feuille de frais lors de l'actuelle réunion, mais le sujet sera à évoquer de nouveau pour bien définir les modalités.
Il est rappelé que les remboursements de frais, d'une façon générale, ne peuvent concerner que les adhérents et les salariés de l'UPCP-Métive ou d'une association membre, mandatés (représentants) ou convoqués (CA et AG) par l'UPCP-Métive.

Fin de la réunion : 12h30